

Bulletin Municipal



Saint Georges les Landes

N° 27

Édition 2014

Sommaire

Le Mot du Maire	page 1
Les réunions du conseil municipal	pages 2 à 6
Etat Civil 2013	page 7
La vie des associations.....	pages 8 à 13
Le coin de notre facteur poète	pages 14 et 15
La vie de notre commune il y a 50 ans	page 16
Pour vous aider.....	pages 17 à 28
Espace détente	page 29

Le Mot du Maire



Chers concitoyens,

L'année qui se présente sera marquée par deux scrutins électoraux, le premier aura lieu les 23 et 30 mars, il concernera directement les Communes, puisqu'il s'agit d'élire les conseillers municipaux pour 6 ans, dans ce bulletin vous trouverez un résumé des nouvelles règles mises en application à l'occasion de cette élection. Le second est prévu le 25 mai pour élire les députés européens.

Suite aux futurs projets d'investissement proposés par l'ancien Conseil Municipal, le nouveau devra en définir la priorité, le Conseil Général ayant déjà alloué des subventions pour 2014 et 2015 (notamment en ce qui concerne les travaux de mise en accessibilité aux personnes handicapées de la Mairie et de la Salle Polyvalente).

Concernant l'année 2013, tous les travaux prévus au budget d'investissement ont été réalisés (réfection de la toiture d'un bâtiment communal et du mur du cimetière, pose de caniveaux à Jagon) concernant ces derniers, ils étaient prévus en deux tranches 2013 et 2014 d'un montant total de 82 000 € HT, or ces travaux ont été réalisés en régie (service de la commune) de ce fait ils ont été effectués en une seule tranche de 42 000 € HT, d'où une économie de 40 000 € HT, en prime le revêtement de la chaussée, non prévu, a pu être réalisé, la commune a bénéficié d'une subvention de 55% du Conseil Général pour l'ensemble des travaux à Jagon. Cela représente de gros investissements, cependant nous avons pu sortir 60 000 € d'excédent sur le budget de fonctionnement qui sera repris au budget 2014. D'où une situation financière satisfaisante de la Commune.

2013 désormais, c'est du passé, tournons-nous vers l'avenir, à l'occasion de cette année 2014, à vous, votre famille et à tous ceux qui vous sont chers, je vous présente tous mes vœux de bonheur, de joie et surtout de santé, que cette nouvelle année vous apporte beaucoup de satisfactions.

A mes vœux j'associe également ceux du Conseil Municipal.

Claude Louis.

Réunions du conseil municipal

Séance du jeudi 21 février 2013 à 20h00

Présents : MM. RIVAUD Michel, LACHAISE Joël, LOUIS Claude, GARIOUD Pierre, CASTEL Frédéric, Mme ALLONCLE Maryse, M. GUYON Jean Claude, Mmes DUJARDIN Augustine et LOUIS Magalie.

Absents : MM. PERICHET Daniel et FILLOUX Michel.

Monsieur CASTEL Frédéric est désigné comme secrétaire de séance.

Le procès verbal de la réunion du 11 novembre 2012 est adopté à l'unanimité.

- ✍ Proposition d'Adhésion à la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles : pour 0, contre 9 ;
- ✍ Proposition d'acquisition d'un appareil visio-guichet : pour 0, contre 9 ;
- ✍ Adhésion à l'ATESAT (Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire) ;

Questions diverses :

- ✓ Réparation du parquet salle Bantard, avant le 15 mars ;
- ✓ Caniveaux Jagon, à voir mur le long de la route, expert ? ;
- ✓ ERP (Ets Recevant du Public) étude d'accessibilité réalisée par SOLEUS, travaux à faire en 2015 ;
- ✓ Début des travaux grange le Bourg en mars ;
- ✓ Remplacement d'été au secrétariat, deux postulants : Mme FILLOUX Adeline au secrétariat et M. GAUYACQ Steve en août ou septembre à l'entretien ;
- ✓ M. MURITH Philippe, agent d'entretien, a proposé à la commune d'employer son fils M. MURITH Clotaire pour l'aider dans la réalisation des caniveaux à Jagon, proposition acceptée.

Fin de séance à 21h45

Séance du mercredi 10 avril 2013 à 20h30

Présents : MM. LACHAISE Joël, PERICHET Daniel, LOUIS Claude, FILLOUX Michel, GARIOUD Pierre, CASTEL Frédéric, Mme ALLONCLE Maryse, M. GUYON Jean Claude, Mmes DUJARDIN Augustine et LOUIS Magalie.

Absent : M. RIVAUD Michel

Monsieur CASTEL Frédéric est désigné comme secrétaire de séance.

Le procès verbal de la réunion du 21 février 2013 est adopté à l'unanimité.

- ✓ Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2012, tableau des résultats ;

- ✓ Affectation du résultat, approbation à l'unanimité

Pour mémoire

Excédent de fonctionnement antérieur reporté	50 000,00
Excédent d'investissement antérieur reporté	40 744,47

Solde d'exécution section investissement

Solde d'exécution de l'exercice	20 131,23
Solde d'exécution cumulé	60 875,70

Restes à réaliser au 31/12/2012

Dépenses d'investissement	- 52 300,00
Recettes d'investissement	11 000,00
Solde	- 41 300,00

Besoin financement section investissement

Rappel du solde d'exécution cumulé	60 875,70
Rappel du solde des restes à réaliser	- 41 300,00
Besoin de financement total	AUCUN

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	28 966,59
Résultat antérieur	50 000,00
Total à affecter	78 966,59

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation
comme suit :

Affectation

Besoin financement section investissement (1068)	AUCUN
Financement supplémentaire investissement (1068)	18 966,59
Restes sur excédent de fonctionnement (002)	60 000,00

- ✓ Vote des subventions 2013 :

- Genêts d'Or -----	620,00 €
- Anciens Combattants -----	120,00 €
- ACCA-----	320,00 €
- Comité des Fêtes-----	420,00 €
- Football Club St Georges -----	420,00 €
- Secours Populaire-----	60,00 €
- Société de Pêche St Sulpice -----	50,00 €
- Médecins du Monde -----	38,00 €
- Prévention routière-----	15,00 €
- Mutilés St Sulpice -----	15,00 €
- Paralysés de France -----	22,00 €
- Sports vélos du Pays de Basse Marche -----	100,00 €
- Délégation des JMF St Sulpice -----	61,00 €
- Conciliateur de Justice-----	30,00 €
- Association coopérative USEP -----	200,00 €
- Ecole foot Arnac - St Hilaire - St Sulpice-----	150,00 €

- ✓ Participation voyage scolaire organisé par le Collège Raymond Loewy à La Souterraine, pour un enfant de la commune : 70 € ;

- ✓ Vote des 3 taxes, sans augmentation des taux :

	Bases Imposition 2013	Taux	Produit fiscal attendu
Habitation	208 900,00	11,61	24253
Foncière (bâti)	143 700,00	16,62	23 883
Foncière (non bâti)	28 100,00	61,99	17 419
			65 555

- ✓ Attribution de la compensation à la Communauté de Communes ;
 ✓ Travaux 2013 :
 ➔ Caniveaux à Jagon,
 ➔ Agrandissement du secrétariat,
 ➔ Tableau électricité à la salle de Bantard,
 ➔ Remplacement du moteur de volée de la cloche 2,
 ➔ Mur du cimetière,
 ➔ Réfection de la toiture d'une grange.
 ✓ Prêt à taux bonifié pour les caniveaux à Jagon, 4 600 € ;
 ✓ Vote du Budget Primitif 2013.

Questions diverses :

- Portes salle Le Bourg ;
- Vaisselle salle Bantard : 20 douzaines assiettes plates, 10 douzaines d'assiettes à dessert, 10 douzaines de couteaux à steak, une cafetière collectivité et une bouilloire ;
- Départ des locataires logement au-dessus de la Mairie, fin mars : travaux de rénovation à faire ;
- Changement des statuts de la Communauté de Communes ;
- Bibliothèque communautaire ;
- Adhésion au syndicat bassin Gartempe.

Fin de séance à 23h30.

Séance du mercredi 8 mai 2013 à 11h00

Présents : MM. LACHAISE Joël, PERICHET Daniel, LOUIS Claude, FILLOUX Michel, GARIOUD Pierre, CASTEL Frédéric, Mme ALLONCLE Maryse, M. GUYON Jean Claude et Mme DUJARDIN Augustine.

Absents : M. RIVAUD Michel et Mme LOUIS Magalie.

Monsieur CASTEL Frédéric est désigné comme secrétaire de séance.

Le procès verbal de la réunion du 10 avril 2013 est adopté à l'unanimité.

- ↳ Modification des statuts de la Communauté de Communes ;
- ↳ Rapport d'évaluation des charges transférées.

Questions diverses :

- Présentation des principales dispositions du projet de loi relatif à l'élection des conseillers municipaux.

Fin de séance à 11h25.

Séance du mardi 30 juillet 2013 à 19h00

Présents : MM. RIVAUD Michel, LACHAISE Joël, PERICHET Daniel, LOUIS Claude, FILLOUX Michel, CASTEL Frédéric, Mme ALLONCLE Maryse, M. GUYON Jean Claude, Mmes DUJARDIN Augustine et LOUIS Magalie.

Absent : M. GARIOUD Pierre.

Monsieur CASTEL Frédéric est désigné comme secrétaire de séance.

Le procès verbal de la réunion du 8 mai 2013 est adopté à l'unanimité.

- ↳ Composition de l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes ;
- ↳ Approbation du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) ;

Questions diverses :

- Remerciements subventions ;
- Plan de la commune, plan du cimetière et logiciels sont installés ;
- Vaisselle salle Bantard livrée depuis le 2 juillet 2013.

Fin de séance à 19h35.

Séance du mercredi 25 septembre 2013 à 19h00

Présents : MM. LACHAISE Joël, PERICHET Daniel, LOUIS Claude, GARIOUD Pierre, CASTEL Frédéric, Mme ALLONCLE Maryse, M. GUYON Jean Claude, Mmes DUJARDIN Augustine et LOUIS Magalie

Absents : MM. RIVAUD Michel et FILLOUX Michel.

Monsieur CASTEL Frédéric est désigné comme secrétaire de séance.

Le procès verbal de la réunion du 30 juillet 2013 est adopté à l'unanimité.

- ✓ Travaux 2014 et demandes de subventions : mise en accessibilité et réhabilitation intérieure de la Mairie (123 900 € HT) ; mise en accessibilité de la salle de Bantard (57 400 € HT) ; travaux voirie Jagon (15 000 HT) ;
- ✓ Convention auprès du Conseil Général pour le règlement des transports scolaires des enfants du primaire, année scolaire 2012/2013 ;
- ✓ Prêt auprès de la Caisse d'Epargne, nouvelle délibération en suivant le modèle fournit, pour les caniveaux de Jagon ;
- ✓ Décision modificative budgétaire n°1.

Questions diverses :

- Distribution des colis et arbre de Noël samedi 21 décembre 2013 ;
- Depuis la fermeture de l'école de St Georges les Landes, le Conseil Municipal avait décidé de prendre en charge les frais de transports scolaires des enfants du primaire pour se rendre à l'école de St Sulpice les Feuilles. Désormais la Commune n'a plus le droit de payer directement (le Conseil Général l'interdit), les familles doivent payer et seront rembourser par la Commune. Afin de procéder aux remboursements les familles d'enfants scolarisés en primaire doivent fournir à la Mairie le justificatif de paiement du transport année scolaire 2013/2014 et un RIB. La Commune procédera aux remboursements sur le

Budget du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), les sommes nécessaires ont été budgétisées.

- Travaux caniveaux Jagon terminés ;
- Mur du cimetière.

Fin de séance à 20h00.

Séance du jeudi 28 novembre 2013 à 19h00

Présents : MM. RIVAUD Michel, LACHAISE Joël, PERICHET Daniel, LOUIS Claude, FILLOUX Michel, GARIOUD Pierre, CASTEL Frédéric, Mme ALLONCLE Maryse, M. GUYON Jean Claude et Mme DUJARDIN Augustine.

Absents : Mme LOUIS Magalie.

Monsieur CASTEL Frédéric est désigné comme secrétaire de séance.

Le procès verbal de la réunion du 25 septembre 2013 est adopté à l'unanimité.

- ↳ Indemnité de Conseil allouée au Comptable du Trésor, approbation à l'unanimité ;
- ↳ Décision modificative n°2 ;
- ↳ Participation à un voyage pédagogique organisé par le Collège Fabre d'Eglantine, pour un enfant : 75 € ;
- ↳ Coupes de bois 2014 préconisées par l'Office National des Forêts dans le Coury ;
- ↳ Travaux en régie pour les caniveaux de Jagon, dépenses en fonctionnement à basculer en investissement.

Questions diverses :

- ✓ Salle du Bourg, faut-il continuer à la louer ? Régulièrement des plaintes des locataires, intrusion des footballeurs dans la salle : oui il faut continuer à la louer aux particuliers, le second adjoint va faire une mise au point.

Fin de séance à 20h00

Etat Civil 2013

Naissance



Mathis, Julien POUPART, né le 16 avril à Limoges, domicilié 24 Le Gât, fils de Magali, Mariline MEIGNAT et de Fabrice, Jean-Michel POUPART.

Bienvenue au bébé et félicitations aux parents.

Mariage



Isabelle, Claudine PERICHET et Nicolas, Jimmy LOUET, le 14 septembre.

Tous nos vœux de bonheur aux jeunes époux.

Décès



Suzanne, Marianne CHÉDEVILLE, veuve de Jean, Robert HÉRAULT, domiciliée « Champagnac » résidente à l'Hôpital Intercommunal, site « Beauséjour » à Magnac -Laval, décédée le 07 janvier à Magnac-Laval, âgée de 85 ans ;

Marc PICAUX, célibataire, domicilié à « Bantard », décédé le 22 janvier à Le Dorat, âgé de 81 ans ;

Olivier, Pascal DESPRES, divorcé de Marie, Laurence GLOMERON, domicilié à Champagnac, décédé le 26 janvier à Limoges, âgé de 49 ans ;

Armand, Alexandre LAPIERRE, époux de Rachelle, Rolande LAPIERRE, domicilié 10 Jagon, décédé le 11 avril à son domicile, âgé de 92 ans ;

Armance, Fernande ALLONCLE, veuve de Robert, Jules RIVAUD, domiciliée 12 Jagon, décédée le 12 août à Le Dorat, âgée de 89 ans ;

Pierre, Jean, René ALLONCLE, époux de Pierrette MENARD, domicilié 7 Le Latier, décédé le 26 septembre à Limoges, âgé de 83 ans ;

Robert BUSSEROLLE, époux de Simone, Henriette, Georgette THOMAS, domicilié 6 La Croix de la Chardière, décédé le 7 décembre à Limoges, âgé de 84 ans.

A été inhumée dans le cimetière de St Georges les Landes :

Micheline Andrée PARMENTIER, veuve de Roger DESTÈVE
décédée le 18 juillet à Azérables, âgée de 92 ans.

Toute notre sympathie aux familles éprouvées.



Association Des Anciens Combattants et Victimes de Guerre



L'association des Anciens Combattants de St Georges les Landes vous souhaitent une bonne et heureuse année 2014, ainsi qu'une bonne santé.

Les Anciens Combattants remercient les habitants de St Georges et les membres du Conseil d'avoir par leur présence, honoré nos morts.

Bonne année à tous.



Le Président, Robert ROCH.



Le Football Club de St Georges

En marge de cette nouvelle année, tous les membres actifs du football club de Saint Georges les Landes, présentent ses meilleurs vœux de santé et de bonheur, à l'ensemble des habitants et à leur famille.

Pour revenir sur la saison dernière, nous avons évolué en 5^{ème} division avec comme seul but notre montée en 4^{ème} division. Nous avons terminé 3^{ème} au classement. Suite à un remaniement des différentes divisions nous avons eu le plaisir et la fierté de nous voir monter en 4^{ème} division.

S'agissant de la saison en cours, nous nous retrouvons chaque dimanche avec joie pour participer à la vie de ce club tant les joueurs que les dirigeants ou bien encore les supporters. L'objectif pour cette année est bien entendu notre maintien en 4^{ème} division ce qui se dessine assez bien puisque nous occupons la 3^{ème} place pour l'instant.

En ce qui concerne les manifestations de l'année 2013, elles se sont déroulées avec succès et joie. Convivialité et bonne humeur ont encore et toujours été au rendez-vous. Voici quelques dates à retenir pour l'année à venir :

Samedi 17 mai 2014 : BANQUET (Bantard) ;

Jeudi 29 mai 2014 : LOTO (Bantard) ;

Dimanche 15 juin 2014 : TOURNOI toute la journée, MECHOUI (Stade) ;

Dimanche 06 juillet 2014 : PETANQUE (Après midi au stade) ;

Samedi 19 juillet 2014 : SOIREE ENTREECOTES (Bantard).

Enfin, le club remercie tous les bénévoles présents lors de la préparation de chaque événement. En espérant vous voir nombreux à encourager et supporter votre club.



Le président, Ludovic AUCHARLES



A. C. C. A.



L'ACCA de St Georges les Landes vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2014 et remercie toutes les personnes qui participent à nos différentes manifestations.



Dates à retenir pour 2014

Samedi 15 février : Repas chevreuil,

Samedi 9 août : Méchoui,

Samedi 6 décembre : Concours de belote

Bilan de la saison de chasse 2013/2014 :

62 cartes délivrées,

8 lâchers de faisans et 2 lâchers de perdreaux,

28 bracelets chevreuil.

Bonne chasse et Bonne Année à tous.



Le Président, Fernand VAUZELADE



Le Comité des Fêtes



Le Comité des Fêtes vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2013, qu'elle vous apporte joie, bonheur et surtout santé.

Comme chaque année, je vous fais part des dates des différentes manifestations :

Samedi 12 avril : Course UFOLEP et Repas dansant ;

Samedi 21 juin : Soirée Moules-Frites et
Feu de St Jean ;

Samedi 15 novembre : Concours de belote.



En espérant vous y accueillir nombreux, dans la joie et la bonne humeur, je vous souhaite à tous une bonne et heureuse année.

Le Président, Michel RIVAUD.



Les Genêts d'Or



Les membres de l'Association « Les Genêts d'Or de Saint Georges les Landes » vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2014 : vœux de bonheur et santé à partager avec ceux qui vous sont chers.

Cette association, composée de bénévoles, propose de réunir les personnes de plus de 60 ans deux fois par an à la salle des fêtes, afin de rompre l'isolement et d'intégrer les nouveaux arrivants (de toute nationalité)



*le 11 janvier 2014 à 14h30 pour la galette des Rois
et le 24 mai pour le repas annuel. .*

Joyeuses fêtes à tous.



*Le Président, Gilbert **SIMONNEAU**.*



Amicale des Donneurs de sang



A la suite de l'arrêt incompréhensible des collectes de sang à St Georges par l'EFS (Etablissement Français du Sang) sous des prétextes plus ou moins futiles, voire désobligeants à l'encontre des donneurs ; il n'y aura donc plus de collecte à St Georges. Bref c'est nul !!!!!

Nous manquons de sang en France disent-ils ; la honte...

*Néanmoins l'amicale a décidé, avant sa dissolution, vu les circonstances, d'organiser gracieusement un repas dansant pour les anciens et derniers donneurs, ainsi que leur conjoint demeurant dans la commune de St Georges les Landes, et ceci le **29 mars 2014** au soir à la salle de Bantard.*

Les intéressés recevront une invitation par courrier en février 2014.

L'amicale remercie les donneurs présents aux dernières collectes et a une pensée émue pour les disparus qui ont tous su œuvrer bénévolement en donnant leur sang et du temps pour que perdurent les collectes à St Georges depuis 1963.

Nous vous présentons nos meilleurs vœux de santé et bonheur pour 2014. Bien amicalement,

Le Président, Jean-Pierre Briard.



Association Vivre à St Georges

Les membres de l'association et moi-même, nous vous présentons nos meilleurs vœux pour 2014.

Que cette nouvelle année apporte à tous la santé, le bonheur, la réussite, du travail et plein de bonnes choses.

Le loto du mois d'octobre a connu un franc succès. Nous avons loué la salle de Mailhac sur Benaize et nous n'avons eu qu'à nous en féliciter, tant par l'accueil que l'agencement des locaux.

Cette année nous ne savons pas encore si nous ferons un loto.

Les permanences de la bibliothèque se tiennent de 15h à 17h, salle de la Mairie les samedis :

25 janvier - 26 avril - 26 juillet - 27 septembre et 29 novembre.

Pour des raisons de santé, nous n'avons pas pu tenir toutes les permanences en 2013, ce dont nous nous excusons.



La Présidente, Michelle NICAUD.



Association Cantonale de Maintien à Domicile de **Saint Sulpice les Feuilles**

Depuis plus de 20 ans l'association est au service de la population du canton. Elle a comme toute organisation évoluée au cours des années. Depuis début 2011 elle propose à **toute personne dépendante un service mandataire agréé d'employées de maisons compétentes et dévouées** qui peuvent assurer :

- Gardes jour et nuit 7 jours sur 7
- Ménage, entretien du linge, courses
- Aide au lever, au coucher, à la toilette non médicalisée, à la préparation et la prise des repas.
- Accompagnement à la promenade.

Mme **SARAH GOMEZ** est le **contact** pour tous les renseignements et la mise en place de tous ces services

du lundi au vendredi au centre médico-social de St Sulpice les Feuilles

Tel : **05 55 76 79 49** .

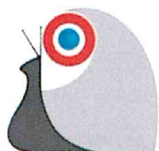
Les services du Conseil Général assurent l'étude des besoins et de leur financement ainsi que le suivi des dossiers APA accordés. La permanence est tenue par Mme ANNIE MAZEIRAS

Tel : **05 55 68 22 48**

Acmd est adhérente à « Association d'aide à la personne- réseau mandataire 87 » ce qui va permettre très prochainement à l'association de prendre en charge les personnes qui sortent d'hospitalisation.

Bonne année 2014 à tous

La présidente : Yolande Evezard



**ADIL / AGENCE DÉPARTEMENTALE
D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT
DE LA HAUTE-VIENNE**

L'ADIL 87 vous informe et vous conseille gratuitement en matière de logement

L'ADIL 87 délivre environ 10000 consultations chaque année dans le **domaine juridique, financier et fiscal relatif au logement**.

Les conseils juridiques :

- **Relations propriétaires-locataires** : indécence, état des lieux, augmentation du loyer, dépôt de garantie, charges et réparations locatives, impayés de loyer ...
- **Copropriété** : assemblée générale, charges de copropriété, syndic ...
- **Relations de voisinage** : bruit, mitoyenneté, servitudes, ...
- **Urbanisme** : permis de construire, déclaration de travaux ...
- **Accession à la propriété** : contrat de construction, contrat de maîtrise d'œuvre, contrat d'entreprise, garanties décennales et autres ...

Les conseils financiers et fiscaux :

- **Conseils financiers et fiscaux en accession à la propriété** : études de financement, frais annexes liés à l'accession, les assurances, ...
- **Fiscalité immobilière** : investissement locatif, taxes d'urbanisme, TVA, impôts locaux, crédits d'impôts, ...
- **Amélioration de l'habitat** : prêts et subventions de l'Anah, des collectivités locales, de la CAF, de la MSA, ...

Des permanences près de chez vous :

Site	Dates	Horaires	Lieu
Bellac	2^{ème} & 4^{ème} mardi	9h30-12h30	Maison du Département
Bessines	1^{er} & 3^{ème} mardi	9h30-12h00	Maison du Département
Bujaleuf	3^{ème} mardi	14h15-16h45	Mairie
Châteauneuf la Forêt	1^{er} mardi	16h00-17h30	Mairie
Eymoutiers	1^{er} mardi	14h00-15h30	Mairie
Saint Junien	1^{er} & 3^{ème} jeudi	9h30-12h00	Maison du Droit
Saint Yrieix	2^{ème} & 4^{ème} jeudi	9h30-12h00	Maison du Département
Magnac Laval	2^{ème} & 4^{ème} mardi	14h00-16h30	Maison du Département
Cussac	1^{er} & 3^{ème} jeudi	14h00-16h30	Mairie
CAF	2^{ème} & 4^{ème} jeudi	14h00-17h00	Caisse d'Allocations Familiales

Un site internet : www.adil87.org

Il met en valeur l'information locale développée par notre organisme à travers des rubriques telles que « Se loger en Haute-Vienne », les "Publications de l'ADIL 87" et la création de nouvelles rubriques sur le logement indigne ou les impayés de loyer.

Il contient de nombreux modèles de lettres types.

Il fait l'objet d'une veille juridique régulière permettant aux internautes de connaître les dernières nouveautés législatives et réglementaires.

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi : 9h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30

(Les mardis et jeudis uniquement sur rendez-vous)

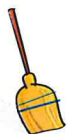
ADIL 87 – 28, avenue de la Libération 87000 Limoges
Tél. : 05 55 10 89 89 Site internet : www.adil87.org

ASSAT, Association de Solidarité et d'Aide par le
... en Haute Vienne depuis 25 ans



repassage

ménage



bêchage

débroussaillage



tonte de pelouse

Taille de haie



petits travaux intérieurs

manœuvre bâtiment

manutentionnaire



05 55 76 13 40

184 Rue Georges
Brassens

Bessines sur Gartempe

assat87@orange.fr

www.assat87.fr

L'ASSAT est une association Loi 1901 dont le but est de lutter contre le chômage et l'exclusion.

Vous êtes demandeur d'emploi :

Inscription sur rendez-vous, à Bessines ou à Bellac.

**Particuliers : 50% de réduction
d'impôts sur le revenu***



→ ASSAT _ Association intermédiaire
Mise à disposition de personnel

Particuliers, vous avez besoin d'une aide pour du **ménage**, **repassage**, **jardinage**, **rentrer du bois**, tondre la pelouse, bêcher, **tailler vos haies**... Vous avez le matériel.

Entreprises, Collectivités, une partie de votre personnel est absent ou vous avez un **surcroît d'activité** ponctuel.

Simplicité : L'ASSAT reste l'employeur du personnel mis à disposition. Vous n'avez aucune démarche à effectuer.

Souplesse : Vous nous sollicitez ponctuellement, pour une heure minimum, ou régulièrement.

→ ASSAT _ Ei de la Gartempe **Devis gratuit**
Petits travaux intérieurs et extérieurs

Vous nous confiez la réalisation de petits travaux : **taille de haie**, débroussaillage, **tonte de pelouse**, petite maçonnerie, taille d'arbres fruitiers, petits travaux de peinture, **papier peint**, **clôture**, **nettoyage haute pression**, **débarras**...

Un encadrant technique intervient avec le matériel nécessaire, avec un ou plusieurs salariés en parcours d'insertion.



Le coin de notre « facteur poète »



LES PIGEONS RAMIERS



*A la pointe d'un arbre et toujours aux aguets.
Les pigeons, les yeux vifs, surveillent les parages
Il faut être malin pour tromper les ramiers
Souvent il s'en trouve un caché dans les branchages.*

*Ils sont là, les ramiers, sur les plus hautes branches
Surveillant sans arrêt les choses aux alentours
Ils guettent les dangers pendant que d'autres mangent
Et attendent longtemps pour descendre à leur tour.*

*Ils se gavent de glands, les beaux pigeons ramiers
Petites tâches grises sans cesse en mouvement
Au moindre geste étrange, ils sont tous envolés
Le claquement des ailes est toujours émouvant.*

*Les guetteurs, là-haut, sont partis les premiers
Et les autres suivent sans perdre un seul instant
Et le chasseur surpris et combien désolé
Les regarde partir et pousse un grognement.*

*Ils se sont envolés du côté opposé
Pour se grouper ensemble tout là-haut dans le ciel
Et le chasseur vexé et comme ankylosé
Voit les plumages gris briller sous le soleil.*



Henri « Julot » MONJOVIS



LES LOIS



*Chez nous, la loi de la maison
Vient de l'Autorité du père
Qui pense œuvrer avec raison
Pour un avenir plus prospère.*

*Un Maire, et non un Conseiller
Fait régner la loi communale.
Il doit sans cesse surveiller
Que chaque chose est normale.*

*Les lois que font nos Députés
S'entassent dans les préfectures.
Beaucoup de nous sont irrités
Quand il faut payer des « factures ».*

*Les lois veulent nous protéger
Contre un piège qui nous menace.
Elles évitent le danger
Qu'un filou vole notre place.*

*Nul ne doit ignorer la loi.
C'est le rôle de la Police
D'assumer ce très noble « emploi » :
Appliquer partout la justice.*

*Que ferait un Pays sans loi ?
N'ayant aucune règle à suivre
Ce serait de mauvais aloi
Pour un Etat qui veut survivre.*

*Car hélas ! la loi du plus fort
Aura toujours ses fanatiques.
S'il a raison... un faible à tort
A cause d'ignobles pratiques.*

*Nous devrions nous accorder
Puisque nous sommes « éphémères ».
Dieu répétait : faut vous aider
Tous ceux qui souffrent sont des frères.*

*Telle est la loi de la Bonté
Qui ne demande qu'à sourire
Mais toujours la Cupidité
Va se charger de la proscrire.*



Henri « Julot » MONJOVIS (1923-1996)



La vie de notre commune, il y a 50 ans, 1964 ...

Le Conseil Municipal est formé de 11 membres élus le 8 mars 1959 : MM. GORGEON Marcel (Maire), PATURAUD Marcel, MICHAUD Maximin (Adjoint), JOLLIVET Alfred, MARGUINAUD Fernand, LAURENT Maurice, BERNARD Marcel, BERNARD Jean, RIVAUD Robert, LABUSSIÈRE Paul et MONJOVIS Henri.

↳ Séance ordinaire du 16 février à 14 heures 30 :

Absents : MM. LAURENT, PATURAUD R.

Secrétaire : M MONJOVIS

- Augmentation du prix du repas à la cantine scolaire, 0,75 F au 1^{er} février 1964 ;
- Affectation des produits domaniaux au financement des travaux d'entretien des bâtiments communaux, une seule recette la location du bâtiment des P. et T ;
- Construction de voie communale chemin du Mazéraud : renouvellement de la demande de construction auprès du Service du Génie Rural ;
- Création d'une régie pour l'encaissement du produit des repas de la cantine scolaire.

↳ Séance ordinaire du 25 mars à 20 heures 30 :

Absents : MM. MICHAUD, BERNARD M, LAURENT.

Secrétaire : M. MONJOVIS

- Désignation du service des Ponts et Chaussées pour la gestion des voies communales et des chemins ruraux et fixation de la rémunération attribuée ;
- Demande de classement d'une voie communale en route départementale, l'état des finances ne permet pas un entretien correct de la voirie.

Séance extraordinaire du 6 juillet à 21 heures 00 :

Absents : MM. LAURENT, PATURAUD R.

Secrétaire : M. MONJOVIS

- Demande de prêt auprès des Caisses Centrales de Mutualité Agricole pour réaliser les travaux de revêtement d'une partie des voies communales ;

Séance ordinaire du 23 septembre à 18 heures 00 :

Absents : MM. BERNARD M, JOLLIVET, LAURENT, MARGUINAUD, PATURAUD M.

Secrétaire : M. MONJOVIS

- Accord pour l'acquisition de terrains faisant partie des biens appartenant à la section de Champagnac : élections de la Commission Syndicale dimanche 11 octobre de 10h à 12h. Les transactions seront opérées entre la Commission élue et les acquéreurs.

Séance ordinaire du 22 novembre à 14 heures 30 :

Absent : M. BERNARD J.

Secrétaire : M. MONJOVIS

- Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion dressé par M. NATUREL Lucien, receveur municipal ;
- Réévaluation du loyer du bureau de poste au taux maximum de 180 F au 1^{er} janvier 1964, suite aux travaux effectués et sur proposition de l'administration des P et T ;
- Utilisation de l'allocation scolaire : réparation de murettes 415,70 F (PERICHET), acquisition d'un portique et pose de bordure parisienne sur les murettes 721,73 F (HERAULT) et acquisition d'un duplicateur à alcool 370,16 F (DESIGNES) ;
- Décision de ne pas attribuer de pénalités de retard à M. PAILLER Elie qui n'a pas terminé les travaux du chemin du Coury dans les délais, mais a réalisé son travail d'une façon très convenable malgré le mauvais temps et diverses pannes importantes de son matériel ;
- Subvention de 20 F pour la réalisation d'un monument à la mémoire de Gabriel Péri.

Pour vous aider

MAIRIE : ☎ 05 55 76 75 56

Fax : 05 55 76 60 48

e-mail : mairies.sgll@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30

Jeudi 8h30 à 12h30.

BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE DE PRET : Aux heures d'ouverture de la Mairie, possibilité d'emprunter des livres qui sont renouvelés 3 fois par an (romans, policiers, romans sur le Limousin, livres en gros caractères, documentaires, bandes dessinées, livres pour enfants, livres récents).

Pour obtenir un livre en particulier donner le nom de l'auteur et le titre à la Mairie, ce livre sera à votre disposition lors d'un prochain passage du bibliobus.

En 2013 : 228 prêts de livres, 11 lecteurs.

Mise à disposition gratuite.

PERMANENCES AU CENTRE MEDICO SOCIAL DE ST SULPICE LES FEUILLES ☎ 05 55 76 73 44

➤ **Pole personnes âgées :** Mme Annie MAZEIRAS : mardi et mercredi de 9h à 12h.
☎ 05 55 68 22 48.

➤ **Assistante Sociale :** Mme Géraldine PARROT du lundi au vendredi, sans rendez-vous le vendredi de 9h à 12h. ☎ 05 55 76 73 44

➤ **Permanence de la mission locale rurale** pour les jeunes de moins de 26 ans : 1^{er} et 3^{ème} mardi du mois de 9h à 12h.

➤ **FNATH (Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés) :** 2^{ème} vendredi du mois de 9h30 à 11h00.

TRESOR PUBLIC permanence à la Mairie de Saint Sulpice les Feuilles, 60 rue Léon Mercier : mardi et vendredi de 9h à 12h.

GENDARMERIE NATIONALE Communauté de Brigades de Magnac-Laval

Accueil du Public : 8h00-12h00 et 14h00-18h00

Sauf dimanches et jours fériés 9h00-12h00 et 15h00-18h00

- A Magnac-Laval, tous les Jours

- A Chateauponsac, tous les mercredis

- A St Sulpice les Feuilles, tous les lundis

Appel d'urgence : 7 jours sur 7, 24h sur 24

Ramassage des Ordures Ménagères PAR LE **SMICTOM**
(**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRANSPORT**
DES ORDURES MENAGERES) DE **MAGNAC-LAVAL** :

Le **VENDREDI**.

Le Jeudi pour « Le Mazéraud »

Merci de signaler à la Mairie tout changement de composition de votre foyer, départ d'un des occupants vers une autre commune ou arrivée, ceci facilitera la mise à jour de la liste des redevables.

Eco-Point : Situé derrière la Mairie, route de « la Croix Robert ».

Des containers sont disposés pour recueillir les papiers, les journaux, les bouteilles plastiques, les emballages, les verres, les huiles mécaniques.

Collecte des Encombrants PAR L'**ASSOCIATION MAXIMUM DES**
« **MASGRIMAUDS** », **MAILHAC SUR BENAIZE** 05 55 76 22 78 :

Mardi 11 février 2014,

Lundi 11 août 2014,

Jeudi 17 avril 2014,

Mardi 21 octobre 2014,

Vendredi 13 juin 2014,

Mercredi 03 décembre 2014.

Inscription auprès de la Mairie quelques jours avant le passage.

Sortir les objets la veille.

EAU

En cas de fuite d'eau, de problèmes au niveau de votre compteur ou de changement de propriétaire vous devez le signaler au :

Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable

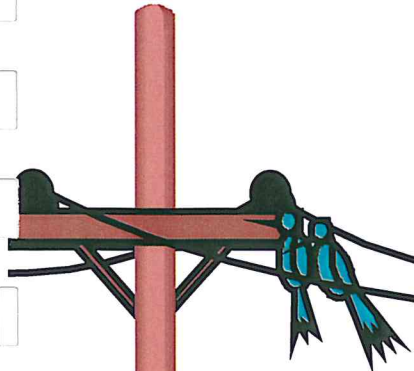
1 place du 8 mai 1945

87160 CROMAC

☎ 05 55 76 44 10 Du mardi au vendredi de 8h30 à 11h00.

ECLAIRAGE PUBLIC

Lorsqu'un lampadaire ne fonctionne pas merci de le signaler à la Mairie qui transmettra à la société chargée de l'entretien de l'éclairage public.



Numéros utiles

Monsieur LOUIS Claude, Maire ----- ☎

Monsieur LACHAISE Joël, 1^{er} Adjoint ----- ☎ 05 55 76 90 49

Monsieur PERICHET Daniel, 2^{ème} Adjoint ----- ☎ 05 55 76 78 93

Monsieur RIVAUD Michel ----- ☎ 05 55 76 76 21

responsable salle BANTARD,
délégué au syndicat d'Alimentation en Eau Potable

Monsieur GARIOUD Pierre----- ☎ 05 55 76 26 04

responsable terrain de foot

Monsieur FILLOUX Michel ----- ☎ 05 55 76 30 93

délégué au syndicat d'Alimentation en Eau Potable



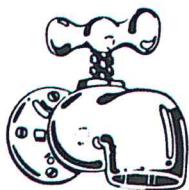
Syndicat Intercommunal A.E.P. LA BENAIZE

1, PLACE DU 8 MAI 1945

87160 CROMAC

☎/☎: 05.55.76.44.10

☎ 09 61 45 82 47



Les membres du Syndicat et moi-même, sommes heureux de vous présenter tous nos vœux de bonheur, de santé et de prospérité, à vous, votre famille et vos amis (es) pour cette nouvelle année 2014.

Le petit syndicat que nous représentons, a pu réaliser en 2013 des travaux importants de rénovation de conduite sur notre réseau d'alimentation en eau potable, avec la participation du Conseil Général du Limousin.

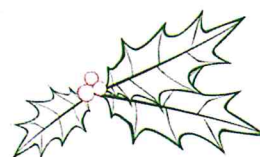
Notre souhait est de pouvoir réaliser de nouveaux travaux et aussi de maintenir et améliorer si possible la qualité de l'eau que nous vous distribuons.

Nous avons la chance, au travers de la société E.B.L Centre, pour l'entretien de notre réseau d'eau, d'avoir des agents performants. Leur connaissance du réseau, leur rapidité d'intervention 24h/24 et 7j/7, nous assure un suivi exceptionnel. Un grand merci à toute l'équipe.

Je souhaiterais également remercier Madame Le Maire de Mailhac Sur Benaize et son équipe, pour avoir assuré rapidement la distribution d'eau en bouteille dans son bourg, au neuf abonnés, privés d'eau courante du 19 au 26 décembre 2013, pendant le transfert de branchement suite aux travaux de la nouvelle conduite.

Edith, notre secrétaire, sera toujours à votre écoute, du mardi au vendredi de 8h30 à 11h00

- 09 61 45 82 47
- (tél/fax) 05 55 76 44 10
- mail : aep.la-benaize@laposte.net.



Dépannages - Fuites :

☎ 06 03 48 95 46.

BONNE ET HEUREUSE ANNÉE

Le Président du Syndicat

André BERNARD

Depuis le 1^{er} janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles doivent se faire recenser à la mairie leur domicile ou sur le site internet <http://www.mon-service-public.fr> en se créant un espace personnel.

Cette démarche doit s'effectuer le mois de votre seizième anniversaire et dans les trois mois suivants.

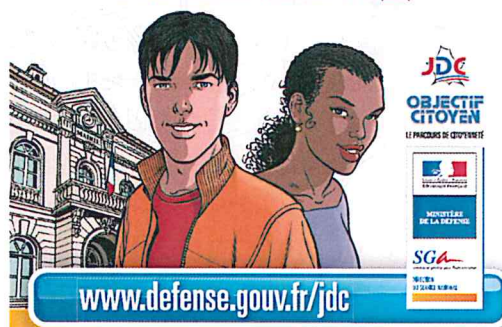
A l'issue de cette démarche, la mairie vous remettra une attestation de recensement que vous devez impérativement conserver dans l'attente de votre convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Cette attestation vous sera réclamée, notamment, lors de l'inscription à la conduite accompagnée ou de tous examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

RECENSEMENT MILITAIRE

BIENTÔT 16 ANS !
PENSEZ AU RECENSEMENT

Où ? → Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.
Où ? → À la mairie du domicile, ou pour certaines communes, par internet (www.mon-service-public.fr).
Pourquoi ? → Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté. L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.



Pour toutes questions vous pouvez prendre contact avec le :

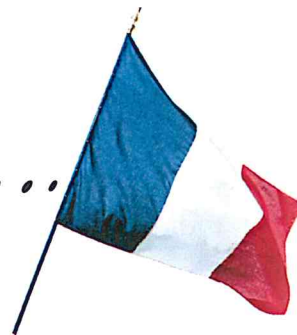
Centre du Service National
88, rue du Pont Saint Martial
87000 LIMOGES

Téléphone pour les administrés : 05.55.12.69.92 pour les départements 23 et 24
Téléphone pour les administrés : 05.55.12.69.72 pour les départements 19 et 87

email : csn-limoges.jdc.fct@intradef.gouv.fr (**Nouvelle adresse**)

ou consulter le site internet :
<http://www.defense.gouv.fr> (rubrique JDC)

Aux Urnes....



Elections Municipales

Dimanche 23 et 30 mars 2014

Les conseillers municipaux sont élus pour 6 ans, 11 sièges à pourvoir.

La loi n°2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires et modifiant le calendrier électoral a instauré d'importantes modifications (mémento disponible sur le site Internet du ministère de l'intérieur www.interieur.gouv.fr) :

- ➡ **Obligation de déclarations de candidatures dans les communes de moins de 1 000 habitants ;**
- ➡ **Nullité des suffrages exprimés en faveur des personnes qui n'ont pas été déclarées candidates.**

Conditions pour être candidat :

- ↳ Avoir 18 ans révolus,
- ↳ Etre de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne,
- ↳ Avoir une attache avec la commune : y avoir sa résidence sur au moins 6 mois ou son domicile ou y être redevable personnellement d'un impôt local.

L'article 25 de la loi du 17 mai 2013 a désormais introduit l'obligation d'une déclaration de candidature dans les communes de moins de 1 000 habitants. Cette déclaration doit se faire sur un imprimé spécifique. Les candidats peuvent se présenter soit de façon isolée, soit de façon groupée. Quelles que soient les modalités de candidature, chaque candidat doit déposer une déclaration individuelle de candidature à la **Sous-Préfecture de Bellac, 8 rue Lamartine 87300 Bellac.**

Pour le 1^{er} tour, les déclarations de candidatures sont déposées **du jeudi 13 février au mercredi 5 mars 2014 de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h et le jeudi 6 mars 2014 de 8h30 à 18 h00.**

En cas de déclarations de candidatures nouvelles **au second tour**, celles-ci sont déposées **à partir du lundi 24 mars 2014 de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 et le mardi 25 mars 2014 de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18 h00.** Il est possible de se présenter au second tour de scrutin s'il n'y a pas eu suffisamment de candidats au 1^{er} tour.

Retrait de candidature : il n'est pas possible de se retirer entre les deux tours de scrutin, les candidats du premier tour, s'ils n'ont pas été élus, étant en effet automatiquement candidats au second tour.

Le panachage reste autorisé (remplacement du nom d'un ou plusieurs candidats par celui ou ceux d'un ou plusieurs autres candidats).

Elections européennes

Dimanche 25 mai 2014



Formulaire valable uniquement s'il est accompagné des pièces justificatives (voir notice explicative au dos)

Élection dans la commune de⁽¹⁾ :

1. IDENTITÉ										
Nom de naissance :										
Nom figurant sur le bulletin de vote ⁽²⁾ :										
Prénoms ⁽³⁾ :										
Sexe: Masculin ☐ Féminin ☐										
Né(e) le : <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse; text-align: center; width: 150px;"> <tr><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td></tr> </table> à (commune) :										
Département : ou Collectivité d'Outre-mer : ou Pays :										
Nationalité :										
2. SITUATION										
Profession ⁽⁴⁾ :										
Numéro CSP correspondant ⁽⁵⁾ : <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse; text-align: center; width: 60px;"> <tr><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td></tr> </table>										
Êtes vous actuellement conseiller municipal : oui ☐ non ☐										
3. COORDONNÉES										
Adresse : N° (bis, ter) Type de voie Nom de la voie										
Code postal : <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse; text-align: center; width: 100px;"> <tr><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td></tr> </table> Commune :										
Pays (si hors France) :										
Téléphone (recommandé) : ____ / ____ / ____ / ____ / ____										
Courriel (recommandé) :										

Déclare vouloir déposer sa candidature aux élections municipales de la commune mentionnée ci-dessus.

Je reconnais avoir été informé(e) :

1. qu'en application de l'article 57 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, sont enregistrées dans un traitement automatisé, autorisé sous l'appellation « fichier des élus et des candidats », par le décret n° 2001-777 du 30 août 2001, les données à caractère personnel visées à l'article 3 du décret précité concernant chaque candidat de la liste;
2. que ces données à caractère personnel, à l'exception de l'adresse et du téléphone, sont susceptibles d'être diffusées à toute personne qui en ferait la demande;
3. que le droit d'accès et le cas échéant de rectification des données à caractère personnel s'exerce directement auprès de la préfecture (ou du haut-commissariat en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie) et est organisé dans les conditions de droit commun définies par les articles 39 et 40 de la loi du 6 janvier 1978 précitée.

DATE :

SIGNATURE :

- (1) Lorsque l'élection s'effectue au sein d'une section électorale, le nom de cette dernière, précédé de la mention « section de », est indiqué à la suite du nom de la commune.
- (2) Nom de naissance ou nom d'usage. Le nom indiqué sera celui affiché dans chaque bureau de vote.
- (3) Souligner le prénom usuel qui figurera sur les bulletins de vote. À défaut, seul le premier prénom devra figurer sur le bulletin de vote.
- (4) Pour les fonctionnaires, indiquer l'intitulé exact du poste occupé.
- (5) Voir la nomenclature des catégories socioprofessionnelles (CSP) figurant en annexe du mémento à l'usage des candidats disponible sur le site internet du ministère de l'Intérieur.

NOTICE EXPLICATIVE

Recommandations générales

1. Il est recommandé de compléter le formulaire de manière informatique. Si vous le remplissez manuellement, veuillez à écrire en lettres majuscules de façon lisible.
2. L'indication, dans vos coordonnées, d'un numéro de téléphone et d'un courriel est fortement recommandée afin que la préfecture puisse vous contacter au cas où votre déclaration serait incomplète.
3. Le présent formulaire ne s'applique pas aux communes de Nouvelle-Calédonie de moins de 1 000 habitants en raison du scrutin de liste s'appliquant dans ces communes. Les candidats de ces communes sont priés de remplir le formulaire applicable dans les communes de 1 000 habitants et plus.
4. En Polynésie française, ce formulaire est applicable non seulement aux communes de moins de 1 000 habitants mais également aux communes de 1 000 à 3 499 habitants composées de communes associées et aux communes de 3 500 habitants et plus ayant au moins une commune associée de moins de 1 000 habitants.

Documents à fournir

Afin que votre déclaration soit valable, vous devez impérativement joindre au formulaire de déclaration les documents suivants :

1. Si le candidat a la qualité d'électeur dans la commune où il se présente (1 document) :
 - soit une attestation d'inscription sur la liste électorale de la commune dans laquelle le candidat se présente comportant les nom, prénoms, domicile ou résidence et date et lieu de naissance du candidat, délivrée par le maire dans les trente jours précédant le dépôt de la candidature ;
 - soit une copie de la décision de justice ordonnant l'inscription de l'intéressé (l'original doit être présenté) sur la liste électorale de cette commune.
2. Si le candidat a la qualité d'électeur dans une autre commune que celle où il se présente (2 documents) :
 - 2.1. **Un document de nature à prouver sa qualité d'électeur** : l'un des deux documents visés au 1. attestant de sa qualité d'électeur dans une autre commune.
 - 2.2. **Un document de nature à prouver son attaché fiscale avec la commune dans laquelle il se présente** :
 - soit un avis d'imposition ou un extrait de rôle, délivré par le comptable du Trésor chargé du recouvrement, qui établit que l'intéressé est inscrit personnellement au rôle des contributions directes de la commune où il se présente au 1^{er} janvier 2014 ;
 - soit une copie d'un acte notarié établissant que l'intéressé est devenu dans l'année précédant celle de l'élection propriétaire d'un immeuble dans cette commune, ou d'un acte (notarié ou sous seing privé) enregistré au cours de la même année établissant qu'il est devenu locataire d'un immeuble d'habitation dans cette commune ;
 - soit une attestation du directeur départemental des finances publiques établissant que l'intéressé, au vu notamment des rôles de l'année précédant celle de l'élection et des éléments qu'il lui a produits, et sous réserve d'une modification de sa situation dont l'autorité compétente n'aurait pas eu connaissance, justifie qu'il devait être inscrit au rôle des contributions directes dans la commune où il se présente à la date du 1^{er} janvier 2014.
3. Si le candidat n'a pas la qualité d'électeur (3 documents) :
 - 3.1. **Les deux documents de nature à prouver son éligibilité** :
 - 3.1.1. Un certificat de nationalité ou un passeport ou une carte nationale d'identité en cours de validité pour prouver sa nationalité.
 - 3.1.2. Un bulletin n° 3 du casier judiciaire délivré depuis moins de trois mois pour établir qu'il dispose de ses droits civils et politiques.
 - 3.2. **Un document de nature à prouver son attaché fiscale avec la commune dans laquelle il se présente** : l'un des trois documents visés au 2.2.

À noter : si le candidat est ressortissant d'un État membre de l'Union européenne autre que la France, il doit également joindre une déclaration certifiant qu'il n'est pas déchu du droit d'éligibilité dans l'État dont il a la nationalité. Par ailleurs, dans cette hypothèse, il convient de considérer que l'inscription sur une liste électorale est une inscription sur une liste électorale complémentaire à l'élection municipale.

En Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie, les candidats ont la possibilité d'indiquer, dans un document annexé au présent formulaire, la couleur des bulletins de vote ainsi que l'emblème figurant sur les bulletins de vote (article L. 390 du code électoral).



10+5^{ans}



■ La carte nationale d'identité est valide 15 ans à compter du 1^{er} janvier 2014

L'État simplifie vos démarches

A compter du 1^{er} janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne:

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1^{er} janvier 2014 à des personnes majeures.
- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

ATTENTION : Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisée pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.

Inutile de vous déplacer dans votre mairie

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

<http://www.interieur.gouv.fr/>

<http://www.diplomatie.gouv.fr/>

COMITE D'ORGANISATION DU CENTENAIRE DE LA GUERRE 14/18 HAUT-LIMOUSIN

Calendrier 2014 prévisionnel

✓ **Du 1^{er} janvier au 30 novembre 2014** sur RMJ 90,1. Chaque week-end, diffusion et rediffusion de 4 lettres de poilus.

Mars-Avril 2014 : dans le cadre du printemps des poètes : diffusion et rediffusion des poèmes écrits par les poilus.

Mai-Juin-Juillet-Août : émissions spéciales sur la guerre 14/18 et la vie des Limousins durant cette période.

Mai à Novembre 2014 : promotion de toutes les manifestations du Comité et émissions spéciales.

✓ **De Mai à Novembre 2014** au Musée René Baubérot à Châteauponsac

Exposition : Le monde rural dans la première année de guerre. Comment la population limousine a su faire face.

✓ **Juin-Juillet-Août-Septembre 2014** : Bellac Tourisme et Patrimoine à l'Office de Tourisme de Bellac Exposition Mémorial 14-18 des familles.

✓ **6 Août 2014** : Marche Commémorative du 338^{ème} RIR organisée par l'AHMS 338^{ème} RIR entre la caserne de Magnac Laval et la gare de Le Dorat.

✓ **Dimanche 16 Septembre 2014** : Voyage à le Transloy dans le Pas de Calais organisé par l'AHMS 338^{ème} RIR.

✓ **Du 8 au 17 Novembre 2014** : Exposition à Magnac-Laval, composée de souvenirs militaires détenus par les familles : AHMS 338^{ème} RIR.

✓ **Mardi 11 Novembre 2014** : Banquet de l'AHMS 338^{ème} RIR auquel pourront participer l'ensemble des personnes intéressées.

✓ **Automne 2014** : Magnac Animation : concert itinérant. Chansons de l'époque 14/18.

✓ **20 Septembre 2014** : Fresque de Bridiers (23) et Magnac animation : **En soirée**, évocation dans la cour de la caserne du départ sur le front des 800 soldats.

Horaires 2013-2014

Vous souhaitez vous rendre à Limoges via la ligne B Bessines- Limoges

Aller

les Grands Chezeaux	Bourg	06:15	fonctionne aux dates suivantes sur réservation 05 55 10 31 13
St Georges les Landes	Bourg	06:18	sept : oct : nov : déc : 3 et 17 janv : 14 et 28 fév : 11 et 25 mar : 11 et 25 avr : 08 et 22 mai : 06 et 20 juin : 03 et 17
St Sulpice les Feuilles	Bourg	06:25	fonctionne du lundi au samedi sur réservation
Arnac la Poste	Bourg	06:35	
Bessines	Bourg	07:00	
Razès	Haut	07:10	
St Sylvestre	La Crouzille	07:15	fonctionne du lundi au samedi
Limoges	Les Arcades PI Churchill La Poste PI Jourdan CIEL	07:30 07:40 07:44 07:47 07:50	

Retour

Limoges	CIEL PI Jourdan La Poste PI Churchill Les Arcades	17:35 17:38 17:41 17:45 17:55	fonctionne du lundi au samedi
St Sylvestre	La Crouzille	18:10	
Razès	Haut	18:15	
Bessines	Bourg	18:25	
Arnac la Poste	Bourg	18:50	fonctionne du lundi au samedi sur réservation
St Sulpice les Feuilles	Bourg	19:00	
St Georges les Landes	Bourg	19:07	sept : oct : nov : déc : 3 et 17 janv : 14 et 28 fév : 11 et 25 mar : 11 et 25 avr : 08 et 22 mai : 06 et 20 juin : 03 et 17
Les Grands chezeaux	Bourg	19:10	

Réservations : 05 55 10 31 13

Vous souhaitez vous rendre à Saint Sulpice les Feuilles

vosre ligne de proximité **"PROXI MOOVH"**

Les Grands Chézeaux-St Sulpice-les Feuilles

aller	
Les Grands Chézeaux	09:00
St Georges les Landes	09:05
St. Sulpice les Feuilles	09:10
retour	
Saint Sulpice les Feuilles	12:00
St Georges les Landes	12:05
Les Grands Chézeaux	12:10

fonctionne aux dates
suivantes sur réservation
05 55 10 31 13

septembre	
octobre	
novembre	
décembre	05 et 19
janvier	02, 16 et 30
février	13 et 27
mars	13 et 27
avril	10 et 24
mai	22
juin	05 et 19

Bimensuelle, le jeudi

Plus d'infos sur CG87.fr (rubrique "les transports")
par téléphone au 05 44 00 10 63 ou 05 44 00 14 37
ou par mail : contact.transports@cg87.fr

Depuis septembre 2013, le Département de la Haute-Vienne teste des lignes « express » qui permettent de rejoindre Limoges en 40 minutes depuis Bessines.

Leurs horaires sont conçus pour les déplacements domicile – travail. Le tarif est attractif : 2 € le trajet, avec possibilité de tarifs réduits pour 10 voyages ou sur abonnement. Ces cars sont 100% accessibles aux personnes handicapées.

Pour vous rendre au chef lieu de canton vous pouvez emprunter les navettes des lignes proximoohv, le point de départ est situé dans le Bourg à l'abri-bus, à coté de la cabine téléphonique. Votre titre de transport peut être acheté directement dans le car, à l'unité ou carnet de 10 voyages (possibilité de réduction).

Réservation au plus tard la veille du départ, avant 17h.

Agence Nationale des Fréquences

**Le 21 janvier prochain, 6 nouvelles chaînes de la TNT
arrivent dans votre commune !**

**Pour savoir comment continuer à recevoir toutes les chaînes de
télévision après cette date, l'ANFR vous informe :**

par téléphone:

au 0970 818 818

du lundi au vendredi de 8h à 19h (prix d'un appel local)

sur internet :

www.recevoirlatnt.fr

